



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
NOUVELLE-AQUITAINE

Marché public de Travaux

Travaux de réhabilitation du bâtiment B du CFA Moulin Rabaud (87)

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE N° 2024-110

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

19/12/2024 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>Marché public de Travaux</p> <p><u>Objet</u> : Travaux de réhabilitation du bâtiment B du CFA Moulin Rabaud (87)</p> |
|  | <p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle Aquitaine 46 rue du Général de Larminat CS81423 33073 - BORDEAUX</p> |
|  | <p>Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.</p> <p>CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.</p> |
|  | <p>Le marché comporte 13 lots.</p> |
|  | <p>Profil acheteur :</p> <p>https://www.marches-publics.gouv.fr</p> |
|  | <p>Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.</p> |
|  | <p>L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.</p> |
|  | <p>Le maître d'ouvrage se réserve le droit de recourir à la négociation.</p> |
|  | <p>La visite du site est obligatoire</p> |
|  | <p>Aucune variante exigée n'est prévue. Aucune variante autorisée n'est prévue. Aucune variante facultative n'est prévue.</p> |
|  | <p>La consultation comporte 2 prestation supplémentaire éventuelle obligatoire.</p> |
|  | <p>Code CPV principal de la consultation : 45000000-7 Travaux de construction</p> |

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------|----|
| RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION..... | 1 |
| MARCHE N° 2024-110..... | 1 |
| ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES | 4 |
| 1.1. Objet de la consultation..... | 4 |
| 1.2. Codes CPV..... | 4 |
| 1.3. Délai d'exécution | 4 |
| ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)..... | 4 |
| ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION..... | 5 |
| 3.1. Procédure de passation | 5 |
| 3.2. Allotissement | 5 |
| 3.3. Négociation..... | 6 |
| 3.4. Renseignements complémentaires..... | 6 |
| 3.5. Visite de site | 6 |
| ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE | 7 |
| 4.1. Dossier de candidature | 7 |
| 4.2. Sous-traitance..... | 8 |
| 4.3. Groupements d'opérateurs économiques..... | 8 |
| ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE..... | 9 |
| 5.1. Présentation du dossier d'offre | 9 |
| 5.2. Variantes | 10 |
| 5.3. Prestations supplémentaires éventuelles..... | 10 |
| 5.4. Délai de validité..... | 10 |
| ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE | 10 |
| ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS | 11 |
| ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ | 13 |
| ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS | 13 |

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des travaux: La présente opération concerne la réhabilitation du bâtiment B du CFA Moulin Rabaud afin d'y installer au R+1 des salles de formation pour le CFA et au R+2 des bureaux pour les agents. En option sont à prévoir des travaux d'aménagement, d'espaces de stockage au rez de jardin et la création d'un espace de stationnement.

Lieu d'exécution : CFA le Moulin Rabaud, 104 Rue de St Gence, BP 1076, 87051 Limoges

La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par:

LOUBET-MAURY Architectes Associés (mandataire)

14 Avenue Jean Jaurès - 19100 Brive

Téléphone : 01.34.74.45.30

Email : architecte@loubet-maury.fr

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant :

45000000-7 Travaux de construction

1.3. Délai d'exécution

Durée d'exécution des travaux : 9 mois (274 jours calendaires, dont période de préparation).

La durée d'exécution du marché correspond commence à courir à la date de notification du marché jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement.

Le délai d'exécution des travaux commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service émis par le maître d'œuvre.

Caractéristiques du délai d'exécution du marché :

Par dérogation à l'article 18.1 du CCAG Travaux, un seul et même ordre de service précise les dates de démarrage de la période de préparation et du délai d'exécution des travaux.

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG Travaux, une période de préparation de 56 jours calendaires est prévue. Le calendrier de réalisation des travaux sera affiné à l'issue de la période de préparation.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)

ⓘ Vérifiez bien que vous disposez de l'ensemble des éléments du DCE et privilégiez le téléchargement complet du DCE : ces documents vous sont nécessaires pour préparer correctement votre réponse.

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Si ce marché vous intéresse, vous pouvez recevoir le dossier de consultation de la manière suivante : Vous pouvez consulter les exigences relatives à cette prestation dans le dossier de consultation que vous pouvez télécharger en suivant la procédure ci-dessous :

1 Cliquez sur le lien :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

❗ Pourquoi s'identifier sur la plateforme lorsque vous téléchargez le dossier de consultation ? Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Le présent marché est divisé en 13 lots :

| N° | INTITULE | Code CPV |
|--------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lot 1 | Désamiantage | 45262660-5 : Travaux de désamiantage |
| Lot 2 | VRD - Terrassement | 45112500-0 : Travaux de terrassement |
| Lot 3 | Démolition – Gros œuvre | 45223220-4 : Travaux de gros œuvre 45111100-9 : Travaux de démolition |
| Lot 4 | Isolation thermique par l'extérieur | 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique |
| Lot 5 | Étanchéité - Zinguerie | 45261420-4 : Travaux d'étanchéification |
| Lot 6 | Serrurerie | 44316500-3 Serrurerie |
| Lot 7 | Menuiseries extérieures | 45421000-4 : Travaux de menuiserie |
| Lot 8 | Menuiseries intérieures | 45421000-4 : Travaux de menuiserie |
| Lot 9 | Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds | 45410000-4 : Travaux de plâtrerie |
| Lot 10 | Peinture | 45442100-8 : Travaux de peinture |
| Lot 11 | Revêtement de sols souples – Revêtements de sols durs - Faïence | 45432100-5 : Travaux de pose de revêtements de sols |
| Lot 12 | Electricité CFO – CFA – SSI | 45311200-2 : Travaux d'installations électriques |
| Lot 13 | Chauffage – ventilation – climatisation – plomberie (CVCP) | 5331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation |

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

3.3. Négociation

Après examen des offres, le maître d'ouvrage se laisse la possibilité d'engager des négociations dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

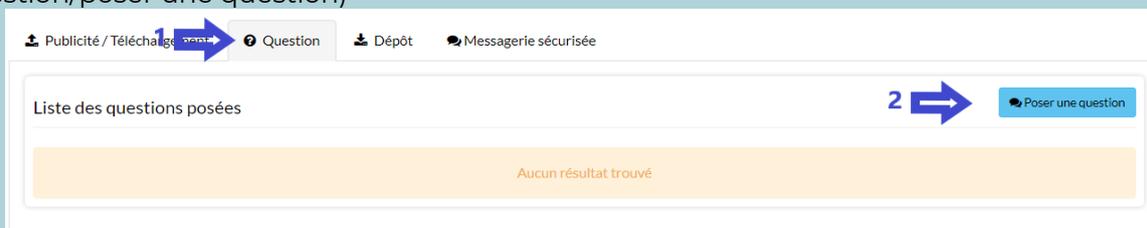
La négociation s'effectuera soit par un échange de courrier soit par une ou plusieurs réunion(s) de négociation ou par visioconférence.

A l'issue des négociations, après confirmation des modifications éventuelles de son offre, le maître d'ouvrage choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation si celle-ci correspond à son besoin.

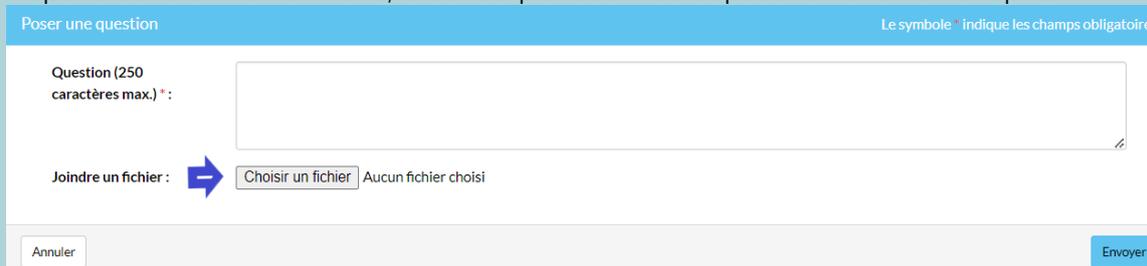
3.4. Renseignements complémentaires

Des questions ? Un seul endroit pour les poser : directement sur la consultation sur le profil acheteur www.marchespublics.gouv.fr (accéder à la consultation/tout en bas, onglet question/poser une question)



The screenshot shows the 'Poser une question' interface. At the top, there is a navigation bar with 'Question' selected. Below it, there is a search bar and a 'Poser une question' button. The main area displays 'Liste des questions posées' and a message 'Aucun résultat trouvé'.

Si vous avez plusieurs questions, n'hésitez pas à les déposer en une seule fois, en les regroupant dans un fichier word, excel ou pdf et en les déposant via le lien ci-après :



The screenshot shows the 'Poser une question' form. It includes a text area for the question (250 characters max), a file upload section, and buttons for 'Annuler' and 'Envoyer'.

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

3.5. Visite de site

La visite des lieux est **obligatoire**. Préalablement à la date limite de remise des offres, le candidat devra se rendre obligatoirement sur le site concerné par la présente consultation avant l'établissement et la remise de son offre.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

La visite aura lieu **le mardi 26 novembre 2024 à 14h00 au CFA (104 Rue de St Gence, BP 1076, 87051 Limoges)**. Les candidats pourront prendre contact avec Sébastien SAHUGUEDE par mail

(sebastien.sahuguede@cma-nouvelleaquitaine.fr) ou par téléphone (06.31.23.41.18) pour tout renseignements s'agissant de cette visite.

Dans le cas où un candidat ne serait pas en mesure de se rendre à cette visite dans le créneau proposé, un autre créneau est prévu le **jeudi 5 décembre 2024 à 14h00** au CFA.

Si lors de la visite, le soumissionnaire a des questions, il devra obligatoirement les poser via la plateforme de dématérialisation.

Le non-respect de cette obligation de visite des lieux rend l'offre irrégulière.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants. Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

| N° | Capacité économique et financière du candidat |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. |

| N° | Capacité technique et professionnelle du candidat |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. La réalisation des travaux est prouvée par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. |
| 2 | Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années |
| 3 | Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour l'exécution du marché ; |
| 4 | Certificats de qualification professionnelle : Lot 01 – Désamiantage : 096-2015 12 16 OPERATEUR EN DESAMIANTAGE Lot 13 – CVP : RGE QualiPAC suivant norme NF X50-091 – Qualification 5231 pour qualibat RGE Ventilation + suivant norme NF X50-091 – Qualification 5311 pour qualibat » |

Transmission de la candidature avec le document Unique de Marché Européen (DUME) :

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés aux articles R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du code de la commande publique.

Le DUME doit être transmis par voie électronique (eDUME).

Marche à suivre pour compléter le DUME :

- Rendez-vous sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Cliquez sur le bouton « entreprise »
- Cliquez sur « Créer un DUME »
- Complétez votre identifiant et votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties.
- Le maître d'ouvrage autorise le candidat à déclarer qu'il satisfait aux conditions de participation, sans fournir d'informations particulières sur celles-ci en application de l'article R2143-4 du code de la commande publique. Dès lors, à la question « **Je souhaite remplir les critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation** » répondez « non ».
- Si vous satisfaites à l'ensemble des critères de sélection, cochez la case correspondante.
- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' pour visualiser le formulaire. Ensuite, cliquez sur « finaliser ». Vous pourrez exporter le DUME en format PDF ou XML.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Les candidats devront donc fournir à l'appui du Document Unique de Marché Européen, les certificats des capacités économiques, financières et techniques mentionnés ci-dessus.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire indique dans son offre la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter ainsi que les sous-traitants proposés, si connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du

groupement vis-à-vis du maître d'ouvrage et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Les opérateurs économiques ne sont pas autorisés à candidater en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement.

ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

| N° | Description |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre. |
| 2 | Le relevé d'identité bancaire |
| 3 | La décomposition du prix global et forfaitaire, au format PDF et XLS. La DPGF doit obligatoirement être fournie sur la base du cadre transmis, les quantités sont renseignées à titre indicatif. Seul le prix global et forfaitaire de la DPGF et reporté sur l'acte d'engagement est contractuel. Les prix d'ensemble ou d'unités ne sont contractualisés que pour les éventuels travaux supplémentaires en cours d'exécution dans les conditions prévues dans le CCAP. |
| 4 | Le mémoire technique comprenant : - La méthodologie détaillée envisagée pour assurer le suivi et l'exécution des travaux, précisant : <ul style="list-style-type: none">• la méthode de suivi et d'exécution des travaux• les mesures de gestion des difficultés de chantier• les mesures prises pour la gestion du chantier en site occupé (stationnement, stockage, approvisionnement)• les mesures en faveur de l'hygiène et de la sécurité sur le chantier (mesures de sécurité collectives et individuelles et mesures d'hygiène du chantier et des installations de chantier). • la gestion des déchets de travaux (pour le lot 1, les candidats fournissent un exemple de bordereau de suivi et d'enlèvement des déchets) - Les matériaux et produits employés (fiches techniques des matériaux et produits mis en œuvre). - Les moyens humains et matériels affectés à l'exécution des travaux (avec déclaration préalable de sous-traitance si tel est le cas) selon chaque nature de travaux à réaliser et chaque phase de travaux. <ul style="list-style-type: none">• Pour le lot 3 « Démolition - gros œuvre » : doivent être joints un plan d'installation de chantier. Le candidat précise également les modalités de mise en place et retrait des installations de chantier et les délais. - Le planning d'exécution des travaux détaillé s'inscrivant dans le planning joint au |

| | |
|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | DCE (faisant apparaître les effectifs associés à chaque tâche et les mesures mises en œuvre pour assurer la réalisation dans les délais). - Une note environnementale , précisant les mesures prises pour la protection de l'environnement sur le chantier ainsi que la durabilité et la qualité des matériaux proposés. |
| 5 | Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant |
| 6 | L'attestation de visite en annexe correctement complétée. |

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché comporte deux prestations supplémentaires éventuelles obligatoires :
Les prestations supplémentaires éventuelles suivantes sont proposées par le maître d'ouvrage (qui se réserve le droit de les commander ou non au moment de la signature du marché) aux candidats qui ont l'obligation d'y répondre.
Elles doivent respecter les spécifications techniques précises qui les régissent, décrites dans les CCTP et concernent les travaux suivants :

- PSE 01 : Création d'un espace de stationnement
- PSE 02 : Aménagement d'espaces de stockage

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 120 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

| N° | Description | Pondération |
|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1 | Valeur technique apprécié selon le cadre de mémoire technique | 50 |
| 1.1 | Qualité de la méthodologie envisagée pour assurer l'exécution des travaux | 18 |
| 1.2 | Qualité des matériaux mis en œuvre | 7 |
| 1.3 | Qualité des moyens humains et matériels affectés à l'exécution des travaux | 15 |
| 1.4 | Qualité et cohérence du planning d'exécution des travaux | 5 |
| 1.5 | Qualité et pertinence de la note environnementale | 5 |
| 2 | Prix | 50 |
| Pondération totale des critères d'attribution : | | 100 |

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Systeme de notation

La notation sur 10 est calculée selon la formule suivante sur le montant total annuel en € TTC :

$\frac{\text{Montant total € TTC moins disant}}{\text{Montant total € TTC analysé}} \times 10$

Montant total € TTC analysé

Les notes obtenues via cette formule seront ensuite multipliées par le coefficient de pondération fixé.

Fourchette notation critères techniques

| | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 | La proposition répond de manière très satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat. |
| 8 | La proposition répond de manière satisfaisante à toutes les exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat. |
| 6 | La proposition répond de manière peu satisfaisante aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat cependant, un certain nombre d'éléments restent insatisfaisants. |
| 4 | La proposition répond assez moyennement aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat. |
| 2 | La proposition répond de manière lacunaire à certaines exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser l'objet du contrat. |
| 0 | La proposition répond insuffisamment par manque d'éléments d'appréciation aux exigences qualitatives et/ou quantitatives attendues pour réaliser le contrat. |

ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS



Vous n'avez pas l'habitude des marchés publics ? ou vous avez des questions sur la réponse en ligne ? Trouvez les réponses à vos interrogations dans le [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, remettre, dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur support papier ou sur un support électronique (clé USB ou CD ROM). L'enveloppe contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention « copie de sauvegarde » et devra être transmise dans les mêmes conditions de forme que l'offre électronique et impérativement avant l'expiration du délai de remise des offres à l'adresse suivante :

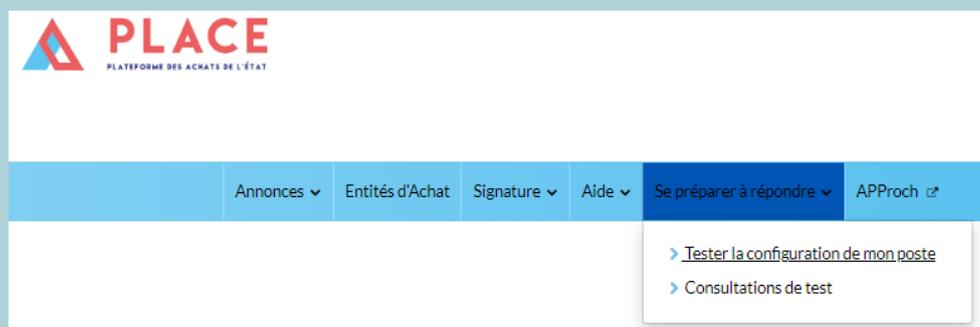
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle Aquitaine
46 rue du Général de Larminat
33073 BORDEAUX

Faute de respecter ces dispositions, la copie de sauvegarde sera rejetée et ne pourra pas être examinée en cas de défaillance dans la transmission de la candidature ou de l'offre électronique.

Vous ignorez comment déposer une candidature sur notre profil d'acheteur ? Reportez-vous à la documentation du profil d'acheteur téléchargeable sur le site – [onglet Aide/guide d'utilisation](#)

Astuce

La plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> met à disposition un test de configuration de votre poste. Il reste toutefois recommandé de s'assurer, par un test complet de remise des offres, que votre poste informatique est bien configuré et que vous maîtrisez le mode opératoire. Des consultations de test sont disponibles à cette fin pour y accéder, (voir l'encadré ci-après).



Il est également recommandé de ne pas déposer son pli électronique dans les dernières minutes. Il convient en effet de prendre en compte le temps de

téléchargement qui est variable selon la qualité de votre liaison Internet.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal administratif de Bordeaux

Tél. : 0556993800

Fax : 0556243903

Email : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

CCIRA de Bordeaux

Tél. : 0555122047

Fax :

Email : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr